

Procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020

Convocation du 20 mai 2020

Présents : P. COURBE, J. LARTIGUE, A. MICHEL, M-C. BALADE, P. BERNARD, I. BERNARD, F. AUDIGNON, P. ANDRE, J. GUILLON, D. LUMALE, A. WISNIEWSKY, J.L. DOS SANTOS, M. PEROU, D. LAMBERT, F. GALLITRE, D. ROSEC.

Secrétaire de séance : I. BERNARD

Assesseurs : J. GUILLON, J.L. DOS SANTOS

Ouverture de la séance par Philippe Courbe, Maire de Bernos Beaulac qui installe le nouveau conseil, fait un discours de remerciements et laisse la parole à Mme LARTIGUE pour l'élection du Maire.

Election du Maire

Selon la réglementation, c'est le ou la doyenne du conseil municipal qui procède à l'élection du maire. C'est donc Jacqueline LARTIGUE qui préside l'assemblée pour ce vote.

2 élus font acte de candidature : Mme LARTIGUE et M. Didier LAMBERT.

Mme Jacqueline LARTIGUE est élue avec 12 voix et M. Didier LAMBERT obtient 3 voix.

Nombre d'adjoints et élection des adjoints

Mme Jacqueline LARTIGUE procède à l'organisation de l'élection des adjoints. Le nombre d'adjoints est fixé à 4. La réglementation autorise de 1 à 4 adjoints pour une commune de la taille de Bernos-Beaulac.

Vote à la majorité pour le nombre de 4 adjoints.

12 voix pour, 3 voix contre.

Deux listes sont présentées :

- Mme Jacqueline LARTIGUE propose au vote A. MICHEL, M-C. BALADE, P. BERNARD, I. BERNARD.
- M. Didier LAMBERT propose au vote F. GALLITRE, D. ROSEC

A. MICHEL, M.C. BALADE, P. BERNARD, I. BERNARD sont élus avec 12 voix contre 3.

Interventions

Madame LARTIGUE souhaite que la nouvelle équipe municipale travaille de concert sur les projets, que la commune ne soit pas victime des clivages qu'il y a eu entre les 2 listes avant les élections. M. LAMBERT répond que son programme est fondamentalement différent du sien et qu'il reste un opposant concernant les projets qu'il ne partage pas. Sa liste mettra tout en œuvre pour valider les siens.

Madame LARTIGUE annonce que les indemnités seront votées lors d'une prochaine séance. L'opposition s'interroge sur le nombre d'adjoints et sur le budget des indemnités. Elle précise que la liste conduite par

Mme le Maire avait basé en partie son programme sur la réduction des coûts de fonctionnement de la commune. Mme LARTIGUE répond que par le passé, l'ancien Maire avait 4 adjoints, et que le budget serait sensiblement le même.

L'opposition rappelle que lors du mandat précédent, il n'y avait que trois adjoints.

Madame GALITRE rejointe par les 2 autres membres de l'opposition, trouve anormal que 2 membres d'une même famille, en l'occurrence, Mme et M. BERNARD soient adjoints car ils vont cumuler les indemnités. Cela représente pour son équipe un problème d'éthique et de morale.

Mme le Maire annonce que les délégations au Maire et les diverses commissions seront votées au prochain conseil municipal dont la date reste à définir.

Bernard
La secrétaire

Madame le Maire

Lartigue

Balade

Guille

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Bernard

[Signature]

[Signature]